

GUIDE METHODOLOGIQUE A L'ATTENTION DES ANIMATEURS POUR LE MONTAGE AVEC UN GROUPE DE JEUNES D'UN PROJET CHANTIERS-VACANCES

Ce guide a pour objectif de faciliter l'organisation par les structures d'animation jeunesse et éducatives de chantiers- vacances pour et avec les jeunes.

En effet, les jeunes sont demandeurs de vacances ; l'implication d'un groupe de jeunes dans un projet de vacances peut être une première expérience de la démarche de projet, donner envie et favoriser ensuite leur investissement dans des « projets citoyens ».

C'est dans l'objectif d'encourager l'implication des jeunes dans un projet, de favoriser l'acquisition de la démarche de projet par les jeunes, que le dispositif ID Jeunes 65 propose les Chantiers-Vacances. Pour faciliter leur mise en place par les animateurs et les jeunes, ce guide méthodologique s'accompagne d'un ensemble d'outils :

- convention de partenariat,
- engagement collectif des jeunes,
- autorisation parentale pour les mineurs
- dossier de candidature pour le projet vacances,
- grille d'évaluation

1) LES CHANTIERS-VACANCES : PRESENTATION

Un chantier-vacances est une action socio-éducative en deux parties :

- un **chantier** d'une durée minimum de 3 journées. Le chantier consiste en la réalisation par le groupe de jeunes, d'une action utile au profit d'un organisme public ou associatif : travaux d'entretien, de décoration, de construction ou participation à l'organisation de manifestations locales, etc.
- un **projet de vacances collectives** (3 jours minimum consécutifs) qui permet aux jeunes de préparer et de réaliser un projet en étant pleinement acteurs.

2) LES CHANTIERS-VACANCES : LES ENJEUX EDUCATIFS

- **Rendre accessible la démarche de projet à tous les jeunes.**

En effet, à l'issue de la réalisation du chantier, les jeunes planifient, organisent et vivent un projet de vacances. L'investissement dans un projet de vacances pour certains constituera la première expérience de projet et représentera une première étape facilitant l'inscription dans des démarches de projets citoyens.

- **Favoriser la socialisation, la prise de responsabilité et l'autonomie des jeunes** à travers l'implication et la participation à un projet de groupe (cette dimension de socialisation est présente dans les deux parties du projet : chantier et vacances).
- **Favoriser le dialogue entre les générations, l'implication et la reconnaissance des jeunes dans la vie locale.**

Les chantiers-vacances sont mis en place en partenariat avec des acteurs locaux (collectivités locales, associations, etc.) et favorise l'engagement des jeunes dans la vie locale et contribuent ainsi à leur reconnaissance sur le territoire.

3) LES ACTEURS DES CHANTIERS-VACANCES

- **La structure organisatrice d'un chantier vacances :**

Il peut s'agir d'une association travaillant avec des jeunes, d'un service animation d'une collectivité, de tout autre organisme éducatif travaillant avec des jeunes dans la mesure où l'action « chantier-vacances » est un projet hors scolarité.

Rôle de l'organisateur vis-à-vis des jeunes

Pour la partie chantier, il négocie, prépare l'action du chantier avec le commanditaire. Dans la mesure du possible en fonction de l'intérêt, de la disponibilité et des capacités des jeunes, les animateurs chercheront à impliquer au maximum les jeunes dans la préparation du chantier.

Concernant la partie vacances, l'organisateur fera en sorte de soutenir les jeunes dans leur projet et n'effectuera des démarches pour faire avancer le projet que quand cela ne sera pas possible que ce soit les jeunes qui les fassent eux-mêmes. Dans tous les cas l'organisateur veillera à ce que les jeunes s'engagent sur un projet dans lequel ils ont véritablement les moyens d'être acteurs (en terme de temps et de capacité à préparer et à bien vivre le projet).

- **Le commanditaire du chantier de jeunes :**

Il peut s'agir d'une association, d'une collectivité locale, de toute autre structure à caractère public ou chargée d'une mission d'intérêt général.

- **Les participants aux chantiers-vacances :**

Les jeunes par groupe de 5 minimum et de 15 maximum, âgés de 13 à 18 ans. Le groupe peut comprendre des jeunes âgés de 12 ans et ou de 19 et 20 ans à la condition qu'ils ne représentent moins de la moitié de l'effectif total du groupe. Dans tous les cas le porteur de projet (cf dossier de candidature), a entre 13 et 18 ans.

Ils s'engagent à participer à l'intégralité du projet.

Le projet de vacances est mis en oeuvre par eux avec le soutien de l'animateur.

4) LES CRITERES DES CHANTIERS

LA PREMIERE PARTIE : LE CHANTIER DE JEUNES

- Les points incontournables

La durée du chantier	Au minimum 3 journées
L'adaptation de l'action	<p>Il faut veiller à ce que le chantier consiste en une action adaptée à l'âge et aux capacités des jeunes.</p> <p>Il est important que l'organisation matérielle et temporelle permette à tous, à tout moment d'avoir une place sur le chantier.</p> <p>A l'issue du chantier il importe que l'action des jeunes soit visible. En effet les jeunes ont besoin de concret pour réaliser l'utilité de leur action et se sentir valorisés. Aussi le chantier aboutira à une réalisation achevée ou à une étape identifiable de l'action (une tranche de travaux, la décoration d'un festival...)</p>
La sécurité	S'il s'agit de travaux, ils ne doivent pas présenter de dangerosité particulière. Dans tous les cas, la structure organisatrice en lien avec le commanditaire, veille à la mise en place de l'encadrement, des aménagements matériels et des équipements nécessaires à la sécurité de tous sur le chantier.
L'encadrement	<p>L'encadrement pédagogique : il est assuré par les animateurs de la structure organisatrice.</p> <p>L'encadrement technique : dans la mesure du possible, en fonction de la nature des tâches à effectuer, il sera fait appel à un encadrement spécialisé. L'encadrement technique apporte une garantie de bonne réalisation des tâches et au-delà, constitue une source de motivation et de valorisation des jeunes.</p>
L'implication des jeunes	<p>Dans la mesure du possible, l'implication des jeunes dans la mise en place du chantier est encouragée.</p> <p>Dans tous les cas, ils s'engagent à participer au chantier dans toute sa durée.</p>

	Les jeunes signent un engagement collectif.
Les responsabilités	L'action « chantier-vacances » se déroule dans le cadre des activités de la structure de jeunesse – organisatrice du chantier (association, service animation d'une collectivité locale), sous sa responsabilité. Aussi, si nécessaire - à vérifier auprès de l'assureur- l'organisateur demandera une extension de garantie pour chaque « chantier-vacances » organisés .
La contractualisation	Un contrat de partenariat est signé entre la structure organisatrice et le commanditaire. Ce contrat définit les responsabilités et les engagements matériels des 2 parties pour la réalisation des tâches du chantier.
La contrepartie financière	Le commanditaire en contrepartie des tâches réalisées pour son compte par le groupe de jeunes, s'engage à fournir une ou des ressources (bourse financière et ou aide(s) en nature) qui contribue de manière significative à la réalisation du projet de vacances des jeunes

LA SECONDE PARTIE : LE PROJET DE VACANCES DES JEUNES

- **Les points incontournables**

Les participants	Le projet de vacances est préparé et vécu uniquement par les jeunes ayant réalisé le chantier
La durée de l'action	Le projet vacances est d'une durée minimum de 3 jours consécutifs . Au maximum un délai de 8 mois peut s'étendre entre la réalisation du chantier et des vacances
Les finalités	Les jeunes organisent eux-mêmes leur projet de vacances, accompagné par l'animateur Etant entendu que le projet de vacances doit offrir aux jeunes la possibilité d'un enrichissement personnel (découverte d'activités sportives et culturelles, de territoires,...), d'accroître leur autonomie et leur capacité à vivre en groupe. Les projets de vacances basés sur l'autonomie (réalisation des repas par le groupe, camping...) sont à privilégier.

5) LES CHANTIERS-VACANCES DANS ID JEUNES 65

L'accompagnement des structures-organisatrices

1) Préparation du chantier

- En amont de la réalisation du projet de chantier-vacances, la structure organisatrice prend contact avec la DDJS. Ce contact permettra de définir les besoins d'accompagnement éventuels de la structure pour mener à bien avec les jeunes le projet de chantiers – vacances : (appui méthodologique, soutien à la réalisation pour la partie chantier).

- Signature de la convention de partenariat avec le commanditaire et envoi d'une copie à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (pour information)

2) Réalisation du chantier

3) Présentation à la commission ID Jeunes 65, du projet de vacances (avec rappel du chantier) par les jeunes

4) Réalisation des vacances

5) Bilan (grille d'évaluation ID jeunes : chantiers-vacances ; à remettre 2 mois au plus tard après la fin de l'action)

Structures ressources pour l'accompagnement des projets :

- Association de Prévention Spécialisée des Hautes-Pyrénées
Contact : François Campardon

- DDJS - Contact : Béatrice Lagrange

La participation financière de ID jeunes 65

Elle a pour objectif de faciliter la réalisation par les jeunes de leur projet de vacances. Son montant (entre 150 et 1500 €) sera fonction :

- de l'intérêt du projet (intérêt du projet en lui même en terme éducatif, intérêt du projet pour les jeunes)
- du nombre de jeunes participants
- des besoins financiers liés au projet